



## AVIS DE SAISIE VENTE

Par **karimbenel**, le **25/12/2018** à **15:25**

BONJOUR MAITRE

Je viens de recevoir par courrier un avis de saisie vente m informant qu en cas de non reglement d'une dette fiscale avant le 28:12:2018 la saisie effective de vos meubles sera pratiquée meme en mon absence ; surpris car cela provient d 'un huissier des finances publiques alors qu'un tiers detenteur a ete emis il y a 1 mois a ma banque ; il n'y a eu aucun jugement ou autre ... je suis surpris car en ass chomeur de longue duree et reconnu travailleur handicapé. est ce lègal ny a t il pas un abus ?

Par **Visiteur**, le **25/12/2018** à **17:51**

Bonjour

Apparemment, sur la base du peu d'éléments fournis, pas d'abus, car le fisc peut émettre des titres exécutoires.

Par **youris**, le **25/12/2018** à **22:35**

bonjour,

malheureusement, le fait d'être travailleur handicapé et au chômahe n'ointerdit pas à un créancier de vosu réclamer le paiement de votre dette

si l'ATD n'a pas suffi à payer votre dette, il est logique que le trésor public continue par une saisie-vente.

pour certaines dettes (impôts), le trésor public n' a pas besion d'un jugement pour faire des saisies.

salutations